

---

## AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX

**Intitulé du marché :** TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN INSTITUT NATIONAL DE FORMATION JUDICIAIRE

**Lieu(x) d'exécution :** Kinshasa en République Démocratique du Congo

**1. Référence de publication**

006/TRAV/ES/PARJ/2014

**2. Procédure**

Ouverte locale

**3. Programme**

Projet d'Appui à la Réforme de la Justice (PARJ) financé sur le 10<sup>ème</sup>FED.

**4. Financement**

Convention de financement n° CD/FED/2009/021 - 351

**5. Pouvoir adjudicateur**

Le Ministère des Finances, Ordonnateur national du FED en République Démocratique du Congo.

---

## SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

**6. Description du marché**

Le présent marché a pour objet : **La construction d'un Institut National de Formation Judiciaire à Kinshasa**

**7. Nombre et intitulés des lots**

Un (01) lot

---

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales participant individuellement ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires, qui sont établies dans un Etat membre de l'Union européenne, dans un Etat ACP, ou dans un pays ou sur un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE en vertu duquel le programme est financé (voir également le point 22 ci-après). La participation est également ouverte aux organisations internationales. Toutes les fournitures achetées dans le cadre de ce marché doivent avoir pour origine un ou plusieurs de ces pays.

### 9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de travaux, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du *Guide pratique*.

### 10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires sont appelés à soumettre seulement une offre. Les offres ne portant que sur une partie du lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les travaux requis dans le dossier d'appel d'offres.

### 11. Garantie de soumission

N/A

### 12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale 10 % de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins disante.

### 13. Réunion d'information et/ou visite de site

Une réunion d'information obligatoire sera organisée le vendredi 19 septembre 2014, à 10 heures à la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur national du FED – COFED, Hôtel des Impôts (DGI), croisement des avenues des Marais et de Province Orientale Commune de la Gombe, Kinshasa (R.D.C).

### 14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### 15. Période de mise en œuvre des tâches

La période de mise en œuvre des tâches est de **vingt mois (20) mois** à compter de la date de démarrage des travaux fixée par l'ordre de service.

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

### 16. Critères de sélection

Dans le cas d'une offre soumise par un consortium, et sauf disposition contraire, ces critères de sélection seront appliqués au consortium dans son ensemble:

Les critères de sélection de chaque soumissionnaire sont les suivants:

#### Capacité économique et financière du candidat:

- ✚ Le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire au cours des trois (03) dernières années doit être supérieur ou égal à l'équivalent de son offre,
- ✚ Si un soumissionnaire est seul, il doit prouver qu'il a accès à un crédit et à d'autres facilités financières suffisantes pour couvrir les flux de trésorerie requis pour la durée du marché. Le montant du crédit disponible doit dépasser l'équivalent de son offre,

#### Capacité technique et professionnelle du candidat:

- ✚ Il doit avoir achevé au moins deux (2) projets de même nature/montant/complexité comparable aux travaux couverts par l'offre qui ont été exécutés durant la période qui suit: 17 novembre 2009 au 16 novembre 2014. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander des copies des certificats de réception finale signés par les maîtres d'œuvre/maîtres d'ouvrage pour les projets concernés.

Cela signifie que le projet auquel le soumissionnaire se réfère pourrait avoir commencé ou avoir été exécuté ou avoir été achevé à n'importe quel moment durant la période indiquée, mais ne doit pas nécessairement avoir commencé et avoir été achevé durant cette période, ni avoir été exécuté pendant l'intégralité de ladite période.

- ✚ Le poste de chef de chantier sera confié à un ingénieur en génie civil et pour la partie électricité il sera proposé un ingénieur en génie électrique ; chacun ayant au moins 10 (dix) ans d'expérience dans la réalisation des travaux de bâtiments.
- ✚ Il doit exécuter au moins 30 % des travaux du marché par ses propres ressources, ce qui signifie qu'il doit disposer de l'équipement, des matériaux, des ressources humaines et financières nécessaires pour lui permettre d'exécuter cette part du marché.
- ✚ S'il s'agit du membre principal d'une joint-venture/d'un consortium, il doit avoir la capacité d'exécuter au moins 30 % des travaux du marché par ses propres moyens.
- ✚ S'il s'agit d'un partenaire d'une joint-venture/d'un consortium (c'est-à-dire, pas le membre principal), il doit avoir la capacité d'exécuter au moins 10 % des travaux du marché par ses propres moyens.
- ✚ Tout le reste du personnel d'encadrement (en dehors des ingénieurs en génie civil et électrique) doit avoir au moins cinq (05) années d'expérience appropriée et doit avoir les qualifications, attestées, afférentes à des travaux de nature similaire à celle du projet considéré.

Un opérateur économique peut, lorsque cela est approprié, et pour un marché particulier, invoquer les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qu'il a avec elles. A titre d'exemple, cela pourrait ne pas être jugé approprié par le pouvoir adjudicateur lorsque l'offre repose en majeure partie sur les capacités d'autres entités ou repose sur les capacités d'autres entités pour ce qui concerne les critères clefs. Dans ce cas, il doit prouver au pouvoir adjudicateur qu'il aura à sa disposition les ressources nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple en produisant un engagement, de la part de ces entités, de mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, et notamment celle de la nationalité, que l'opérateur économique. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. Les preuves de leur capacité devront également être fournies lorsque le pouvoir adjudicateur en fait la demande.

Les offres émanant de sociétés en partenariat formant une joint-venture/un consortium doivent également remplir les conditions suivantes:

- ✚ L'offre doit comprendre l'ensemble des informations requises au point 12.1 ci-dessus pour chaque membre de la joint-venture/du consortium, de même que les données de base pour l'exécution des travaux par le soumissionnaire.
- ✚ L'offre doit être signée de manière à lier juridiquement tous les membres. L'un des membres doit être désigné partenaire principal et cette désignation doit être confirmée par la présentation des procurations signées par les personnes autorisées représentant individuellement chacun des membres. Voir le formulaire 4.6.5 du Volume 1, section 4, du dossier d'appel d'offres.
- ✚ Tous les membres de la joint-venture/du consortium sont tenus de rester au sein de celle-ci/celui-ci pendant toute la période d'exécution du contrat. Voir la déclaration dans le formulaire de soumission.

## 17. Critères d'attribution

Le critère d'attribution **est le prix**.

---

## SOUMETTRE UNE OFFRE

### 18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Le dossier d'appel d'offres ainsi que les plans y relatifs sont disponibles en version dure à la COFED et en version électronique, moyennant paiement de 100 euros, livraison postale exclue. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de travaux inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à : [cofed@cofed.cd](mailto:cofed@cofed.cd) (avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site : [www.cofed.cd](http://www.cofed.cd).

#### **19. Date limite de soumission des offres**

Le lundi 17 novembre 2014 à 10 heures (heure locale). Le pouvoir adjudicateur ne prendra pas en considération les offres reçues après la date limite.

#### **20. Séance d'ouverture des offres**

Le lundi 17 novembre 2014 à 10 heures 30 minutes à la Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED (COFED), sis Hôtel des Impôts (Direction Générale des Impôts), croisement des avenues des Marais et Province Orientale, Commune de la Gombe, Kinshasa/RD Congo.

#### **21. Langue de la procédure**

Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français.

#### **22. Base juridique<sup>1</sup>**

Accord de Partenariat ACP – EC signé à Cotonou le 23 juin 2000 tel qu'amendé le 25 juin.

---

<sup>1</sup> Merci d'indiquer toute spécificité pouvant avoir un impact sur les règles de participation (par exemple spécificité géographique, thématique, court terme ou long terme).